

## **APPEL à PROJETS Comité de validation des innovations et expérimentations 2025 CVE-CNR**

---

### **Instruction du 21 novembre 2024 relative au comité de validation des innovations et expérimentations 2025**

**Rectorat de l'académie de Créteil**  
**Ecole académique de la formation continue**  
Affaire suivie par : Valérie Métayer  
Téléphone : 01 57 02 65 29  
Mél : ce.ipr4@ac-creteil.fr  
4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à Mesdames et messieurs les chefs d'établissement, Mesdames et messieurs les directeurs d'école*

*S/c de Mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie – directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine et Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

*S/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie – directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine et Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

---

- *Référence : Loi du 26 juillet 2019 / Articles L314\_2 et L314\_4 Code de l'Education*
  - *Conseil National de la Refondation : <https://www.education.gouv.fr/conseil-national-de-la-refondation-notre-ecole-faisons-la-ensemble-343168>*
- 

En juin 2025 se tiendra comme tous les ans un Comité de Validation des Expérimentations (CVE) dans le cadre du Conseil National de la Refondation (NEFLE) menées dans les écoles, les collèges et les lycées de l'académie qui porte une dynamique d'innovation.

Ce Comité, présidé par Madame la rectrice, a pour objectif de recenser et valider des pratiques innovantes ou des projets expérimentaux comprenant une mesure dérogatoire conformément aux possibilités inscrites dans l'article L314-2. Ces projets émanent de la volonté des équipes de terrain d'engager une démarche transformante au sein de leur structure au service de la réussite des élèves et ont vocation à s'inscrire dans la démarche « Notre école faisons la ensemble ».

La validation d'un projet s'accompagne d'un suivi de la CARDIE, d'une évaluation des effets de l'expérimentation afin d'envisager sa diffusion à plus une plus large échelle sur le territoire académique et d'une valorisation de l'action notamment en la faisant apparaître le site académique de la CARDIE ainsi qu'au niveau national.

Le passage à la semestrialisation sur notre territoire académique doit faire l'objet d'un dossier CVE-CNR.

Les projets présentés s'inscriront dans le cadre du CNR Education et de la démarche « Notre Ecole faisons la ensemble » et dans le cadre des réformes et s'articuleront avec le projet académique en cours.

Le dépôt de dossier pour l'année 2025 se fera au plus tard le **mercredi 12 mars 2025** à l'adresse [ce.cardie@ac-creteil.fr](mailto:ce.cardie@ac-creteil.fr).

[Le dossier de candidature](#) est accessible sur le site de la CARDIE.

En cas de difficulté de téléchargement, merci de contacter directement la Cardie : [ce.cardie@ac-creteil.fr](mailto:ce.cardie@ac-creteil.fr)

**La responsable CARDIE-EAFC**

**Sabine KITTEN**